



Héritage d une licence taxi.

Par **Ha!**, le **14/07/2021 à 16:34**

Suite au décès de mon mari, qui était chauffeur de taxi avec sa propre licence. J hérite donc de cette licence. Mais comme je n'ai pas de capacité de chauffeur de taxi, je voudrais savoir si je peux vendre ou louer cette licence, qui n est pas à mon nom .Que puis je faire avec cette licence, au mieux. rnMerci.

Par **Visiteur**, le **14/07/2021 à 16:56**

B O N J O U Rrn rnVous êtes sur un site où les formules de politesse sont requises.

Par **Visiteur**, le **14/07/2021 à 16:59**

En cas du décès de son titulaire, la licence de taxi peut être cédée à son conjoint ou à ses héritiers qu'à la condition que ces derniers disposent d'une capacité professionnelle.rnrnSinon elle doit être cédée.rnAvez vous des enfants et quel est votre régime matrimonial ?